NOTE D'INFORMATION

UPLINE RETAIL SERENITE

Nature juridique **FCP**

Société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VP21124 en date du 28/06/2021.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La	présente	note	d'inforn	nation	a été	préparée	par	la société	de	gestion	UPLINE	CAPITAL
MA	NAGEME	NT sise	à 101	Bd N	1ohame	d Zerkto	uni C	asablanca	rep	résentée	par	M.Youssef
CH	ARAFE-EDI	DINE e	n sa qu	alité de	Direct	eur Généi	r al , qu	i atteste d	de la	sincérité	des inf	formations
qu'	elle contie	nt.										

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UPLINE RETAIL SERENITE**

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000039018

- Date et référence de l'agrément : 30/03/2021, GP21065

- Date de création : 21/04/2021

- Siège social : 101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : **01**^{er} **Janvier** au **31 Décembre**

- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams

- Etablissement de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca** représenté par **M.Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général**

- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sise à **101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca** représenté par **M.Rachid MOUSSADI** en sa qualité de **Directeur Securities Services Opérations.**

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone	
GROUPE BANQUE POPULAIRE	CHARGES D'AFFAIRE	0522 20 25 33	

- Commissaire aux comptes : A SAAÏDI & ASSOCIES représenté par BAHAAA

SAAÏDI

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : Obligations CT

- Sensibilité min : **0.5 (exclu)**

- Sensibilité max : **1.1 (inclus)**

- Indice de référence : 85% MBI CT + 15% MBI MT tels que publiés par BMCE CAPITAL

Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir aux porteurs de parts un véhicule d'investissement ayant un rendement supérieur au marché obligataire à court terme. Il a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.

- Stratégie d'investissement :

Le fonds est un OPCVM OCT.

Dans cette optique, le FCP investira au moins 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM "Obligations Court Terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances émis par l'État Marocain, en titres de créances jouissant de la garantie de l'État Marocain et en titres de créances assortis d'une garantie du Fonds de Garantie des Etablissements et Entreprises Publiques (FGEEP) géré par la Caisse Centrale de Garantie (CCG), et ce notamment dans le cadre des plans publics de relance économique.

Le fonds pourra aussi effectuer des opérations de Prêt-emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra investir dans :

- -Titres de créances Emis ou garantis par l'Etat Titres de créances garantis par le Fonds de Garantie des Etablissements et Entreprises Publiques (FGEEP) géré par la Caisse Centrale de Garantie (CCG)"
- -Les titres d'OPCVM investis exclusivement en titres émis ou garantis par l'Etat;
- -Opérations de pension.
- Durée de placement recommandée : 1 an
- Souscripteurs concernés: Grand public- Personnes physiques résidentes et non résidentes

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la NI
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, La valeur liquidative est calculée tous les jours. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, tous les jours auprès du Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR), au plus tard à 11H30 et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats : Mixte, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice.

Cette décision est actée par un procès-verbal.

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

- Dénomination : Banque Centrale Populaire ;
- Adresse: 101, Bd Zerktouni, Casablanca;
- Téléphone: 0522 20 25 33.

Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) et ce au plus tard la veille de la mise en distribution.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale : Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3%
 HT maximum des montants souscrits
 - Commission de rachat maximale : Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.
 - Cas d'exonération :
 - Ils concernent les opérations de rachat/souscription devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.
- Frais de gestion :
 - 2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- Honoraires du commissaire aux comptes	20000 MAD HT
2- Frais de publication	Selon la tarification en vigueur
3- Commissions AMMC	0,025% HT Annuel
4- Commissions dépositaire	0,03 HT Annuel
5- Marocler (Commission de gestion du compte émission)	3600 MAD HT Annuel
6- Maroclear (droit d'admission)	Selon la tarification en vigueur
7- Prestation de la société de gestion	FDG -1-2-3-4-5-6